

PAIEMENTS ÉTALÉS SUR 4 VERSEMENTS

- 1^{er} versement : **9 mars 2022**
2^e versement : **11 mai 2022**
3^e versement : **13 juillet 2022**
4^e versement : **12 octobre 2022**

MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **Par Internet ou en succursale**, sur le site Internet de votre institution financière.
2. **Par la poste ou déposé dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de l'hôtel de ville**, par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Lorraine, accompagné du talon de remise.
3. **À la réception de l'hôtel de ville**, par carte débit INTERAC, par chèque ou par argent comptant.

PAIEMENTS POSTDATÉS

Saviez-vous que vous pouvez programmer les paiements directement sur le site Internet de votre institution financière pour vous assurer de respecter chaque échéance ?

CONFIDENTIALITÉ DU SOLDE À PAYER

Le solde à payer au compte est confidentiel, c'est pourquoi il n'apparaît pas sur la version en ligne. Notez que les employés de la Ville ne peuvent vous renseigner à ce sujet par téléphone puisqu'ils ne sont pas en mesure de valider votre identité.

Des états de compte sont postés après le premier et le troisième versement uniquement lorsqu'un compte affiche un solde impayé.

TAXES SCOLAIRES

Le compte de taxes scolaires est produit et envoyé par les centres de services scolaires qui desservent notre territoire.

RAPPELS IMPORTANTES

- Pour un paiement par Internet, le numéro de référence correspond au numéro de matricule (18 chiffres).
- Veuillez noter qu'aucun reçu ne sera remis. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre état de compte à votre créancier hypothécaire.
- Dans le cas d'un chèque retourné par une institution financière, des frais de 25 \$ seront réclamés au contribuable par la Ville.
- La date d'encaissement est établie en fonction de la réception des paiements à l'hôtel de ville durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, tels que ceux effectués par Internet ou au guichet automatique, et ce, de façon non limitative, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées au compte bancaire de la Ville.
- Pour tout retard de paiement, des frais annuels de 13 %, calculés quotidiennement, sont ajoutés au solde. Une pénalité de 0,5 % s'ajoute mensuellement jusqu'à un maximum de 5 % par année.



Ville de LORRAINE

Hôtel de ville

33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Téléphone : 450 621-8550
www.ville.lorraine.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi de 8 h 15 à 12 h

VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

2022



Ville de LORRAINE



MOT DU MAIRE

Chère Lorraine,
Cher Lorrain,

L'année 2022 marque l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022 à 2024.

Celui-ci reflète les conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2020 et présente une augmentation moyenne de 18,53 %. Afin de réduire au maximum l'impact financier de cette hausse, nous avons ajusté les taux de taxation et intégré le tarif lié à l'assainissement des eaux au taux de base. Au final, l'augmentation moyenne est de 1,5 %, donc inférieure à l'Indice des prix à la consommation annoncé. L'augmentation de chaque propriété fluctue toutefois selon son évaluation spécifique.

Dans le but d'encourager et de reconnaître les efforts environnementaux de nombreux citoyens qui adoptent des comportements écoresponsables, nous avons majoré le coût de la tarification incitative pour la collecte des déchets domestiques. Afin de respecter les normes gouvernementales, il faut impérativement améliorer notre bilan et diminuer la quantité de matières enfouies. Ensemble, nous relèverons ce défi !

Le conseil municipal présente un budget 2022 équilibré de 17 499 443 \$, légèrement inférieur à celui de 2021, ainsi qu'un programme triennal d'immobilisations ambitieux de 10 285 000 \$, qui assurera la pérennité de nos équipements et infrastructures.

Votre maire, **Jean comtois**

TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, chaque levée de votre bac gris est enregistrée dans l'ordinateur du camion de collectes et transmise en temps réel à une base de données sécurisée. Le nombre de collectes dont vous bénéficierez durant une année se reflétera sur votre compte de taxes de l'année suivante.

Ainsi, moins vous sortez votre bac gris, moins vous paierez ! En effet, au montant de base établi pour l'année 2022, soit 195 \$ pour 12 collectes*, s'ajoutera un montant correspondant au nombre de levées excédentaires enregistrées.

TARIFICATION EN VIGUEUR POUR 2022, FACTURABLE EN 2023

NOMBRE DE LEVÉES DU BAC GRIS	TARIFICATION DE BASE	TARIFICATION VARIABLE (CÔÛT PAR LEVÉE)	TARIFICATION INCITATIVE TOTALE
0 à 12 levées	195 \$	0 \$	195 \$
13 à 17 levées	195 \$	5 \$	200 \$ à 220 \$
18 à 22 levées	195 \$	7,50 \$	227,50 \$ à 257,50 \$
23 à 27 levées	195 \$	10 \$	267,50 \$ à 307,50 \$
28 à 36 levées	195 \$	20 \$	327,50 \$ à 487,50 \$

* La tarification de base comprend 12 collectes du bac gris par année ainsi que les autres services liés à la gestion des matières résiduelles, comme l'accès à l'écocentre et les autres collectes à domicile.

TAUX ET TARIFICATION DES SERVICES

TAXES FONCIÈRES

(taux par tranche de 100 \$ d'évaluation)

Taux de base	0,6225 \$
Taxe spéciale	
Dette à l'ensemble	0,0964 \$
Taxe spéciale	
Transport en commun	0,0339 \$
Terrains vagues desservis	1,2450 \$
Immeubles non résidentiels	2,4500 \$

TARIFICATION DES SERVICES

Assainissement des eaux	0 \$
Matières résiduelles.....	195 \$
Forêt du Grand Coteau.....	39 \$
Eau potable, montant de base.....	150 \$
Assainissement des eaux - Commerce.....	238 \$ + 0,3430 \$/m³
Matières résiduelles - Condos	60 \$
(autres que déchets domestiques)	

TAUX POUR UTILISATION EXCÉDENTAIRE D'EAU POTABLE EN 2022*

(taux par mètre cube)

Excédent de 150 m ³ à 180 m ³	0,2934 \$
Plus de 180 m ³	1,1602 \$

* Taxée en 2023